

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 4 Objet : Rapport d'activités 2011. Approbation.

Mesdames, Messieurs,

Un rapport d'activités retraçant le fonctionnement du S.I.V.U. en 2011 doit être approuvé par le Comité Syndical.

Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités devra être soumis aux Conseils Municipaux des Villes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle avant le 30 septembre de l'année en cours.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le rapport d'activités du S.I.V.U. pour l'année 2011, tel qu'annexé à la présente délibération.

S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues

Rapport d'activités 2011

Au cours de l'année 2011, le Comité Syndical s'est réuni à deux reprises :

- le 18 mars 2011, pour l'élection du Président, du Vice-Président désigné "Président délégué" et du Bureau, ainsi que pour l'approbation des délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau. Ont ainsi été désignés M. Serge GROUARD comme Président du S.I.V.U., M. Christophe CHAILLOU comme Vice-Président désigné "Président délégué" ainsi que les autres membres du Bureau : M. Olivier CARRE comme Secrétaire et M. Pascal LAVAL comme Membre.

Le Comité Syndical a donné délégation de compétences à M. le Président du S.I.V.U. d'une part, et au bureau, d'autre part, dans le cadre défini par le Code Général des Collectivités Territoriales.

- le 21 avril 2011, pour l'adoption du budget primitif 2011 et la fixation des contributions d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle, à savoir respectivement de 58 000 € et de 29 000 €, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et les lieux de tenue des réunions du Comité Syndical.

L'année 2011 constituait la première année complète d'exercice du S.I.V.U., elle a permis d'élaborer un plan d'actions pour le S.I.V.U. et de définir les grandes orientations du projet. L'objectif du projet est d'intégrer significativement le développement durable dans la conception du futur éco-quartier dans un souci de cohérence urbanistique et de qualité architecturale. Imaginer de nouvelles formes urbaines en associant un parc public, des quartiers d'habitations et des activités autour d'une avenue traversante, ossature de l'organisation du site.

Les grandes lignes du parti d'aménagement sont déclinées de la manière suivante :

- le parc urbain avec des composantes « vertes et bleues »,
- une avenue structurante d'agglomération, ossature de l'organisation du site, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,
- des espaces publics de qualité intégrant des liaisons douces,
- une organisation du site vu comme un parc habité composé d'un maillage d'espaces publics et de liaisons douces hiérarchisées constituant des îlots urbains,
- et la réalisation de coutures urbaines avec les quartiers environnants.

Par ailleurs, le S.I.V.U. a lancé une consultation pour un marché de prestation d'assistance et de conseil en ingénierie financière et comptable.

Enfin, une réflexion a été engagée au sujet des études environnementales et urbanistiques et des différentes modalités à mettre en œuvre pour développer la concertation accompagnant les études sur ce projet d'éco-quartier.

Ainsi, une consultation est en cours d'élaboration pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.). Celui-ci accompagnera et conseillera le Syndicat Intercommunal dans la conduite des études et procédures réglementaires préalables à l'urbanisation du secteur des Groues. Le prestataire traduira les objectifs du S.I.V.U., définira une stratégie d'aménagement, élaborera des scénarii de développement urbain couplés à des scénarii d'impacts environnementaux. L'A.M.O. devra également prendre en compte le projet de la future voie à vocation intercommunale.

Le projet d'éco-quartier des Groues est une opération d'aménagement axée fortement sur le développement durable, qui doit faire l'objet de modalités participatives de concertation.

La mise en place d'un Comité d'Acteurs a ainsi été validée et aura pour objectif d'élaborer des propositions concernant les différentes thématiques du projet, qu'elles soient urbanistiques, environnementales ou encore liées aux logiques de déplacements et aux problématiques de circulation et de stationnement. L'animation de ce Comité d'Acteurs se fera par un ou plusieurs élus désignés par le Comité Syndical.

Le profil et le nombre des membres composant le Comité d'Acteurs reste à déterminer.

Pour organiser et animer la concertation de ce projet, le S.I.V.U. a choisi de faire appel à un prestataire extérieur dont les missions consisteront à rédiger le règlement intérieur du Comité d'Acteurs et à définir les personnes ressources membres de ce comité. En outre, l'A.M.O. sera en charge de l'organisation et de l'animation des réunions de concertation qui prendront notamment la forme d'ateliers de travail thématiques.

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 6 Objet : Approbation du compte de gestion 2011.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu la délibération n° 6 du 21 avril 2011 relative à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2011,

Considérant que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes et mouvements au titre de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

Considérant que l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur le compte de gestion de l'exercice écoulé au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2011 transmis par le comptable public ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (date de clôture de l'exercice) ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté :

- En recettes à la somme de 87 000 €
- En dépenses à la somme de 90 €

Le résultat du compte de gestion est arrêté à 86 910 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) approuver le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Principal ;

2°) déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 7 Objet : Approbation du compte administratif 2011.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et les articles L. 5712-1 et suivants,

Vu la délibération n° 6 du 21 avril 2011 relative à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2011,

Vu le rapport de présentation du compte administratif,

Considérant que le compte administratif compare :

- Les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- Les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire ;

Considérant que l'approbation du compte administratif 2011 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

Au vu des réalisations suivantes :

- En section de fonctionnement :

Le S.I.V.U. a dépensé 90 € au titre des frais de publicité pour la consultation en vue du marché d'assistance financière et budgétaire lancée en fin d'année 2011. Il a par ailleurs perçu 87 000 € au titre des contributions des communes membres.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement dégagé s'élève à 86 910 €.

- En section d'investissement :

Le budget 2011 prévoyait des dépenses d'investissement à hauteur de 60 000 €. Le S.I.V.U. n'a pas engagé de frais au titre de l'investissement. Ainsi, ces crédits sont annulés.

Par ailleurs, aucune recette n'est constatée sur l'exercice.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'exécution du budget de l'exercice 2011 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 et synthétisée ci-dessous, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice 2011	Section de fonctionnement	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2010	Report en section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
Restes à réaliser à reporter	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €

S.I.V.U de l'Eco-quartier des Groues

Rapport de présentation du compte administratif 2011

Dans le cadre de l'aménagement de l'Eco-quartier des Groues, les Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle ont décidé en 2010 de s'associer au sein d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique (S.I.V.U.). Celui-ci a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 2010, suite aux délibérations approuvant les statuts du S.I.V.U. prises respectivement par les deux communes les 5 mars et 26 février 2010.

Les aménagements du territoire de l'Eco-quartier des Groues seront réalisés en concertation avec les riverains et associations concernés à la suite des premières études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise et illustrant les potentialités du territoire.

L'année 2011 constituait la première année complète d'exercice du S.I.V.U. Elle a permis d'élaborer un plan d'actions pour le S.I.V.U. et de définir les grandes orientations du projet.

Le présent rapport de présentation du compte administratif 2011 a vocation à présenter les réalisations de l'année.

1) La section de fonctionnement

▪ Les recettes de fonctionnement 2011

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 87 000 €.

Elles correspondent aux contributions des communes. La Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle a ainsi participé à hauteur de 29 000 € et la Ville d'Orléans à hauteur de 58 000 €, soit une répartition un tiers/deux tiers conforme à l'article 9 des statuts du S.I.V.U.

▪ Les dépenses de fonctionnement 2011

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2011 s'élèvent à 90 €, contre 27 000 € prévus au budget.

Elles correspondent aux frais de publicité engagés dans le cadre d'une consultation en vue de la désignation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) prospective financière et comptable.

Pour mémoire, les 27 000 € prévus permettaient de financer 7 000 € de dépenses d'administration générale et 20 000 € d'A.M.O. prospective financière et comptable. Les dépenses d'administration générale n'ont pas été engagées dans leur intégralité et la notification du marché de l'A.M.O. a eu lieu début 2012.

Dès lors, seuls 90 € peuvent être constatés. Les crédits annulés s'élèvent à 86 910 €.

- **Le résultat de la section de fonctionnement 2011**

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de recette par rapport aux dépenses de 86 910 €.

2) La section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement 2011**

Pour mémoire, le budget prévoyait des dépenses de :

- 40 000 € au titre des frais de levée topographique assumés par la Ville d'Orléans et dont la prise en charge par le S.I.V.U. avait été prévue
- 20 000 € d'A.M.O. définition de stratégie urbaine et d'A.M.O. environnementale et concertation. Ces montants n'ont pas été réalisés en 2011.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2011.

- **Les recettes d'investissement 2011**

Aucune recette réelle d'investissement n'est à constater sur l'exercice 2011.

- **Le résultat de la section d'investissement 2011**

La section d'investissement présente un résultat de 0 €.

3) Le résultat de clôture

L'année 2011 fait apparaître un résultat excédentaire de clôture à hauteur de 86 910 €.

Vision synthétique

Le compte administratif se présente donc comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 000	90			26 910
012	Charges de personnel et frais assimilés					-
014	Atténuations de produits					-
65	Autres charges de gestion courante					-
Total des dépenses de gestion courante		27 000	90	-	-	26 910
66	Charges financières					-
67	Charges exceptionnelles					-
022	Dépenses imprévues					-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	60 000				-
042	Copé d'ordre de transfert entre sections					-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 000	0			-
TOTAL		87 000	90			26 910
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		0				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produit des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	87 000	87 000			-
75	Autres produits de gestion courante					-
Total des recettes de gestion courante		87 000	87 000	0	0	-
77	Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement		87 000	87 000	-	-	-
042	Copé d'ordre de transfert entre sections					-
043	Copé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.					-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-				-
TOTAL		87 000	87 000			-
Pour information R 002 excédent de fonctionnement reporté de N-1		0				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+R AR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000	-	-	60 000
204	Subventions d'équipement versées				-
21	Immobilisations corporelles				-
23	Immobilisations en cours				-
Total des dépenses d'équipement		60 000	-	-	60 000
13	Subventions d'investissement				-
16	Emprunts et dettes assimilés				-
Total des dépenses réelles d'investissement		60 000	-	-	60 000

040	Copé d'ordre de transfert entre sections	0			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-		-

TOTAL		60 000	0	-	60 000
--------------	--	--------	---	---	---------------

Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		0			
--	--	---	--	--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+R AR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-
23	Immobilisations en cours				-
Total des recettes d'équipement					-
10	Dotations, Fonds divers et réserves				-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés				-
27	Autres immobilisations financières				-
Total des recettes réelles d'investissement					-

021	Virement de la section de fonctionnement	60 000			
040	Copé d'ordre de transfert entre sections				-
Total des recettes d'ordre d'investissement					-

TOTAL		60 000			-
--------------	--	--------	--	--	---

Pour information R 001 solde d'exécution positif reporté de N-1		0			
--	--	---	--	--	--

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 8 Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2011.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-1 et suivants et L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu la délibération n° 7 du 30 mars 2012 portant adoption du compte administratif 2011,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) constater un excédent de fonctionnement de 86 910 € ;

2°) constater un excédent d'investissement nul ;

3°) affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 à savoir 86 910 € (quatre vingt six mille neuf cent dix euros) à la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 9 Objet : Approbation du budget primitif 2012.

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif pour l'exercice 2012 se compose d'un unique budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-1 et suivants relatifs aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale et les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu les instructions M14 sur la comptabilité des communes et de leurs groupements,

Vu la délibération n°5 du 21 avril 2011 précédemment adoptée sur le fondement de l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales décidant de voter le budget primitif par nature au niveau du chapitre,

Vu le rapport de présentation du budget 2012,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 14 mars 2012,

Considérant la délibération n° 8 du 30 mars 2012 portant affectation des résultats de l'exercice 2011 en section de fonctionnement,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget principal du Syndicat Intercommunal de l'Eco-quartier des Groues tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération élaboré dans le respect du strict formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables.

Présentation des propositions :

- Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 – Charges à caractère général	30 000,00 €		
74 – Dotations et participations		87 000,00 €	
002 – Résultat reporté ou anticipé		86 910,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	143 910,00 €		
TOTAL	173 910,00 €	173 910,00 €	

- Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
20 – Immobilisations incorporelles	143 910,00 €		
021 – Virement de la section de fonctionnement		143 910,00 €	
TOTAL	143 910,00 €	143 910,00 €	

- Le budget est équilibré sans recours à l'emprunt grâce à l'affectation intégrale des résultats de 2011 en section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget primitif du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues pour l'exercice 2012.

S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues

Rapport de présentation du budget primitif 2012

Dans le cadre de l'aménagement de l'Eco-quartier des Groues, les Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle ont décidé en 2010 de s'associer au sein d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique (S.I.V.U.). Celui-ci a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 2010, suite aux délibérations approuvant les statuts du S.I.V.U. prises respectivement par les deux communes les 5 mars et 26 février 2010.

Les aménagements du territoire de l'Eco-quartier des Groues seront réalisés en concertation avec les riverains et associations concernés à la suite des premières études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise et illustrant les potentialités du territoire.

Pour l'année 2012, le budget est équilibré en dépenses et recettes sans recours à l'emprunt.

1) La section de fonctionnement 2012

▪ Les recettes de fonctionnement 2012

Les recettes de fonctionnement prévues au budget 2012 s'élèvent au total à 173 910 €. Elles se décomposent entre :

- Les contributions des communes qui s'élèvent à 87 000 € en 2012. Les montants proposés sont reconduits à l'identique par rapport à 2011. Le projet de délibération de fixation des contributions est présenté lors du présent Comité Syndical du 30 mars 2012.

Ainsi, la Ville de Saint Jean de la Ruelle participera à hauteur de 29 000 € et la Ville d'Orléans à hauteur de 58 000 €, selon une répartition un tiers/deux tiers conforme à l'article 9 des statuts du S.I.V.U.

- La reprise de l'excédent constaté sur l'exercice 2011 : le résultat de l'exercice 2011 est affecté intégralement en section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté). La recette s'élève à 86 910 €.

▪ Les dépenses de fonctionnement 2012

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2012 s'élèvent à 173 910 €, dont 30 000 € de dépenses réelles et 143 910 € de dépenses d'ordre.

✓ Les dépenses réelles se décomposent en :

- la mise en place d'un Comité d'Acteurs à travers le lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) en matière de concertation et de participation. Le coût de cette A.M.O. est estimé à environ 20 000 €.

- la réalisation d'une analyse prospective par le cabinet KPMG dans le cadre d'un marché d'accompagnement comptable et financier pour un montant de 8 315,19 €. L'analyse prospective vise à mesurer les impacts financiers des projets des élus au regard de la capacité budgétaire du S.I.V.U. et des financements qu'il souhaite souscrire (emprunt, recours à des financements externes, etc.). Elle permettra d'adopter une vision dynamique de la démarche tout en mesurant les conséquences financières des engagements des élus, tant sur le S.I.V.U. que sur les communes membres. Seront en effet mesurés les impacts des contributions voire des fonds de concours versés.

Les dépenses réelles ont ainsi été anticipées à hauteur de 30 000 €.

✓ Par ailleurs, le budget 2012 prévoit un virement à la section d'investissement de 143 910 € soit l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (compte 023). Ces dépenses constituent des mouvements d'ordre car elles constituent des inscriptions budgétaires de section à section, ne faisant pas l'objet de flux financiers.

2) La section d'investissement 2012

▪ Les dépenses d'investissement 2012

Les dépenses d'investissement prévues au budget s'élèvent à 143 910 €. Ces dépenses correspondent à :

- La prise en charge par le S.I.V.U. des frais de levée topographique réalisés par la ville d'Orléans pour un montant de 31 426,78 € T.T.C.
- La réalisation d'une mission de stratégie urbaine et environnementale. Le prestataire choisi traduira de façon pratique les objectifs du syndicat notamment via des études préalables approfondies aux dimensions urbaines et environnementales. Il accompagnera également le syndicat dans la conduite des procédures réglementaires préalables à l'urbanisation du secteur.

Une première réunion publique pourrait être engagée à ce titre à la rentrée 2012. Aucune estimation chiffrée du coût de cette A.M.O. n'est encore disponible. La consultation sera vraisemblablement lancée selon la procédure d'appel d'offres, soit un montant supérieur à 200 000 € H.T. Toutefois, afin de financer l'intégralité de ce marché par les ressources propres de l'établissement et éviter ainsi un recours à l'emprunt, ce marché se décomposera en une tranche ferme d'un montant prévisionnel maximum de 110 000 € et de tranches conditionnelles.

▪ Les recettes d'investissement 2012

Les dépenses d'investissement sont financées par l'excédent reporté de l'année 2011 et l'autofinancement dégagé par le S.I.V.U.

Les recettes d'investissement sont intégralement constituées par le virement de la section de fonctionnement. Cet autofinancement s'élève à 143 910 € et permet de financer l'intégralité des dépenses d'investissement. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé en 2012.

Vision synthétique

Le budget se présente donc comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2012
011	Charges à caractère général	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante		30 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions (4)	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	143 910,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		143 910,00
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		173 910,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2012
70	Produits des services, du domaine et ventes.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	87 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
Total des recettes de gestion courante		87 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
Total des recettes réelles de fonctionnement		87 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
002	Résultat reporté ou anticipé	86 910,00
TOTAL		173 910,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2012
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	143 910,00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	
23	Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement		143 910,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation ... (8)	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières		
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	
Total des dépenses réelles d'investissement		143 910,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	
041	Opérations patrimoniales (5)	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		
TOTAL		143 910,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2012
010	Stocks (6)	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	
23	Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	
138	Autres sub. d'invest. non transf.	
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes financières		
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	
Total des recettes réelles d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	143 910,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	
041	Opérations patrimoniales (5)	
Total des recettes d'ordre d'investissement		143 910,00
TOTAL		143 910,00

